

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL540

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 17

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des droits »,

les mots :

« de l'accord »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.